

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 22/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Seine-et-Marne

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 22 Juin à 18:30, le Conseil Syndical du SMEAPN - Eau Potable s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux membres du comité le 16/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du SMEAPN le 16/06/2026.

Présents : M. PEUTOT Christian, Président, Mmes : GORNES Laure, MARCANDELLA Iris, MESSIAS Marinette, MM : BRIAND Thierry, CHAMOREAU Christophe, DEROUARD Dominique, DESSIENNE Simon, DOS SANTOS David, DOUINE Jean-Luc, DUMAY Jean Claude, COFRECES Segundo, JEULIN Fabrice, KINDERF Gilles, LAJARRIGES Christian, LISSA Daniël, RATIER François, TRAVERS-MOUSSINET Michel, VILLENEUVE Gregory, JAIRE Eric, CARBONE Carlo, JOUSSAIN Gaetan

Excusés : Mr Maxime LABELLE procuration CARBONE Carlo

Absents : Mrs COURTOIS Pascal, LANDAIS Bruno, ORIGNE Thierry, DOUANNE Bruno

Invité(s) : Mmes : BOISSY Véronique Mrs GIAMINARDI Bernard, KOTTELAT MATHIEU, PITREY Gino, BEUGNIER Gary, MARION Sébastien

A été nommé(e) secrétaire : Mme Marinette MESSIAS

EA2026_009 – POSE DE 7 DEBITMETRES DE SECTORISATION DANS LE CADRE DU SDA EP ET DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales;

Vu la délibération 2026_004 - délégation du Président du SMEAPN;

Le Président a rappelé au comité syndical que dans le cadre du SDA EP sur l'ensemble de son territoire, permet au SMEAPN de solliciter une demande de subvention auprès de l'AESN et le département du 77, pour la pose de 7 débitmètres de sectorisation

Le Président a précisé que la pose de 7 nouveaux débitmètres de sectorisation, identifiée en phase 1 du SDAEP permet d'améliorer la qualité du diagnostic ainsi qu'affiner la recherche de fuite à venir. Le montant de l'opération, défini par la SAUR et Véolia, se chiffre à 96 696.98 € HT. La pose des compteurs pourrait être financée à hauteur de 40% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de 30% par le Conseil Départemental 77

Le Président a demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les devis, de solliciter les aides auprès d'AESN et CD77 et de l'autoriser à signer tout document utile et de procéder aux votes

Le Comité Syndical après avoir délibéré à l'unanimité:

Décide:

- D'accepter les devis pour un montant global de 96 696.98 € HT ;
- Solliciter les subventions de l'AESN et du CD77 pour la mise en œuvre de ces opérations ;
- Autoriser Monsieur le Président du SMEA du Pays de Nemours à signer l'ensemble des devis.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Nemours, le 22 juin 2026

Le Président
Mr Christian PEUTOT



Secrétaire de séance
Mme Marinette MESSIAS

Publicité des actes de la commune par voie électronique le